Année scolaire 2023/2024
DOCUMENT A CONSERVER

Fonctionnement du permis à points durant la pause méridienne

La pause méridienne est sous la responsabilité de la commune (obligation légale).
De ce fait, les enfants sont encadrés par le personnel communal, sur un espace communal (Ecole du Petit Prince). Les enfants des deux écoles sont regroupés sur ce lieu pendant la pause du midi.
Le temps méridien, qui est un temps de détente et plaisir pour les enfants, est soumis aux règles de vie en société, au respect des camarades et du personnel encadrant.

Aussi, afin que ce temps se déroule sereinement, un permis à points a été institué par la municipalité.
Ce permis à points fonctionne ainsi :

- **Chaque enfant dispose d'un permis comprenant 10 points**
- **A chaque incivilité, l'enfant perd 1 point sur son permis**

Si l'enfant ne commet pas d'incivilité pendant 1 mois, il retrouve 1 point perdu.

Ci-dessous le détail de la procédure de signalement :

1ère incivilité	1 mail aux parents en expliquant le fait reproché
2ème incivilité	1 mail aux parents en expliquant le fait reproché
3ème incivilité	1 mail aux parents en expliquant le fait reproché
4ème incivilité	1 mail aux parents en expliquant le fait reproché
5ème incivilité	Contact téléphonique à la famille
6ème à la 10ème incivilité	Convocation de l'enfant et des parents en mairie. Chaque incivilité au-delà de la 6ème donnera lieu à une convocation en mairie.

A titre d'exemples, quelques incivilités constatées l'année passée et pouvant donner lieu à une perte de points : refuser de se mettre en rang, frapper ses camarades, insulter le personnel, cracher, dégradation de matériel…

Des agents communaux interviennent également sur le temps du repas, pour assurer la surveillance des enfants. Le permis à points peut être également appliqué sur ce temps de déjeuner.

Le fonctionnement du permis à points sera expliqué aux enfants à la rentrée.
Merci également de prendre connaissance de ce document avec vos enfants.

Mairie de Beaurepaire - 85500 BEAUREPAIRE
02 51 91 02 24 - cantine@beaurepaire85.fr